

Impôt sur le revenu—Loi

Après cette introduction plutôt morose, je voudrais relever certains propos tenus par le ministre, qui avait déjà manifesté un certain intérêt pour une proposition que j'ai faite au sujet des avantages accordés dans le grand Nord. Cela est en relation plus directe avec le bill. J'aimerais que le ministre prenne des notes et qu'il réponde à mes questions, tout de suite ou à un moment convenu d'un commun accord.

Il est question dans le bill des primes accordées au titre du grand Nord. Il y a une ordonnance d'exonération à l'égard de certaines primes accordées au titre du grand Nord au personnel qui travaille dans le grand Nord et dans les régions éloignées du pays. Ces primes font maintenant l'objet de définitions. Il s'agit essentiellement d'indemnités de déplacement et de logement et d'autres dépenses directes dont les entreprises désirent défrayer leur personnel. Il n'y a pas d'exonération pour l'instant des montants payés en espèces au titre du grand Nord.

J'ai parlé hier à la Chambre de mes propositions. J'ai exposé aux députés, et plus spécialement au ministre, la véritable injustice qui règne dans le grand Nord où le coût de la vie est beaucoup plus élevé que dans le reste du pays. J'ai fait voir les effets qu'exerce une application aveugle de l'impôt sur le revenu pour les personnes à bas revenus du grand Nord, en particulier pour les personnes qui touchent des revenus fixes, des pensions de retraite, de l'assurance-chômage et d'autres formes d'assistance sociale. Les montants sont les mêmes pour tous les coins du pays. Le chèque d'assurance-chômage est identique au nord du 60^e parallèle comme au sud. Le montant de la pension de sécurité de la vieillesse est le même. Pourtant, le coût de la vie est trois fois plus élevé dans certaines régions que dans les villes.

Considérant les preuves fournies dans mon rapport, nous étions absolument en droit de compter que le bill tiendrait compte des propositions, qui sont étudiées sérieusement en ce moment par le ministère. Il est indubitable que le rapport est logique. Le gouvernement verse au personnel du grand Nord des indemnités en espèces pour tenir compte des différences du coût de la vie, des difficultés pécuniaires qu'entraîne la vie dans le grand Nord. L'État fédéral verse de \$1,000 à \$12,000 en primes au personnel de la Fonction publique qui est en poste dans les régions isolées. Si le gouvernement fédéral et les grandes sociétés versent une indemnisation à leurs employés travaillant dans le Nord parce que la vie y coûte plus cher et présente plus de difficultés, je demande au ministre si on ne pourrait pas raisonnablement s'attendre à ce que tous les autres Canadiens qui vivent dans le Nord aient aussi à faire face aux mêmes circonstances particulières?

● (1720)

J'ai énuméré quelques-uns des facteurs qui font augmenter le coût de la vie dans le Nord, notamment le prix élevé de l'essence. J'ai mentionné qu'un gallon d'essence coûtait \$5 ou \$6 dans certaines régions, et que certains produits alimentaires périssables coûtent trois ou quatre fois plus cher que dans nos villes parce qu'on doit les transporter en avion.

J'ai mentionné que les autres pays qui ont des problèmes géographiques du même ordre établissent différentes zones fiscales et accordent des exemptions personnelles plus considérables aux contribuables de ces zones pour égaliser les conditions et pour que l'impôt sur le revenu soit plus juste et équitable. Après tout, la loi est censée se fonder sur l'équité et

la justice. Les échelles de taux d'imposition gradués et progressifs sont censées établir le montant de l'impôt en fonction de la capacité de payer du contribuable, et il est hors de doute que cette capacité de payer au pays varie très considérablement selon la région où on habite.

J'ai pu déposer mon rapport au comité des Affaires indiennes et du développement du Nord canadien. Je sais que le titulaire du ministère a promis sérieusement d'étudier ce document avec soin. On me dit aussi que le comité du développement du Nord canadien, des finances et du revenu national ainsi que les fonctionnaires de ces trois ministères étudient sérieusement toute la question des avantages consentis aux gens du Nord et qu'ils feront des recommandations au cabinet, au Conseil du Trésor et au ministre du Revenu national sur l'application de la loi de l'impôt sur le revenu des habitants du Nord.

Je note que le ministre du Revenu national vient d'arriver à la Chambre. Je sais également que cette question l'intéresse. Il m'a fait savoir dans une lettre qu'il s'intéresse vivement et sérieusement à l'évaluation de cette situation qu'il considère plutôt sérieuse. Je ne lui demanderai rien de plus que d'appliquer de façon plus universelle les critères selon lesquelles le gouvernement fédéral indemnise ses employés du Nord par des allocations de logement, des versements en espèces ou des allocations de séjour dans le Nord, et de se servir de la loi de l'impôt sur le revenu pour permettre à tous ceux qui habitent le Nord, qu'ils soient au service du gouvernement, d'une grande entreprise ou même d'hommes d'affaires du Nord, de bénéficier du même genre de déductions. Après tout, ce ne doit être que juste.

Je lui demande d'étudier sérieusement, par exemple, ce que fait l'Australie dans ce domaine, et ce que fait le Danemark à l'égard des contribuables du Groënland. Ces personnes sont indiscutablement arrivées à la même conclusion que moi. Je tiens à dire au ministre que cette question revêt une très grande importance pour les 5 p. 100 de Canadiens qui vivent dans les deux zones fiscales que j'ai recensées dans mon étude. Ces personnes auraient versé 470 millions de dollars de trop en impôt sur le revenu des particuliers si l'on s'était contenté d'appliquer ces critères. C'est inadmissible. Dans bien des cas, l'argent de cet impôt ôte le pain de la bouche des enfants. Les parents ne peuvent pas se permettre d'acheter certains aliments nutritifs dont d'autres Canadiens ne sauraient se passer.

Je demande au ministre d'examiner sérieusement cette question. Je puis lui garantir que toute une circonscription est prête à appuyer cette proposition. Il va sans dire que la Fédération des commerces indépendants en a fait un principe directeur et que la plupart des syndicats du Nord, comme celui des métallos, par exemple, en ont fait leur politique nationale. Toutes les municipalités du Nord m'ont envoyé des lettres de soutien, et je suis sûr que le ministre en a reçu également. C'est curieux, mais lorsque je participe à des émissions «ligne ouverte» à travers le pays, je n'obtiens que des réactions positives, même de la part des citoyens qui ont peine à s'imaginer à quel point il est difficile et coûteux de faire face aux rigueurs des hivers nordiques, à l'isolement, au fait de devoir envoyer ses enfants à deux ou trois mille milles de distance pour aller à l'école ou recevoir un traitement spécial dans un hôpital, et ainsi de suite.